

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 12 février 2024

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité « vent fort », à compter du lundi 12 février, 9 heures

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité pour le phénomène « vent fort » à compter du lundi 12 février 2024 à 9h00.

De violentes rafales circuleront sur le département dès le milieu de matinée puis évacueront la zone en milieu d'après-midi. Des rafales de 110km/h sont attendues sur les côtes landaises et pourront atteindre 90 à 110km/h à l'intérieur des terres.

Conseil de comportement :

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

- Je protège ma maison et les biens exposés au vent ;
- Je limite mes déplacements ;
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Je n'interviens pas sur les toits ;
- J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison ;
- Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage ;
- Je surveille la montée des eaux ;
- Je ne descends pas dans les sous-sols ;
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Météo France à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes>

Cabinet de la préfète des Landes

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82

Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

24 Rue Victor Hugo, 40 021
Mont-de-Marsan

✉ pref-communication@landes.gouv.fr

🌐 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :

